

# Tarifs professionnels

luxembourg energy office  
enoves group

leo

Valables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013

## Conditions tarifaires pour les clients professionnels basse tension à lecture annuelle du compteur

### Mono tarif simple naturstrom

Pour usage mixte de toutes fins diverses, parties communes, utilisation temporaire, foires, braderies et marchés.

naturstrom	Prime mensuelle <sup>1)</sup>	Remise mensuelle domiciliation	Prime mensuelle avec remise	Prix intégré
Réseau	€/mois	€/mois	€/mois	€/kWh
tous les réseaux	6,00	-1,00	5,00	0,15730

### Double tarif<sup>3)</sup> professionnels naturstrom

Pour usage professionnel de petites et moyennes entreprises, des indépendants, artisans, commerces à condition que l'équipement de comptage du gestionnaire du réseau soit équipé de 2 ou 3 zones tarifaires.

naturstrom	Prime mensuelle <sup>1)</sup>	Remise mensuelle domiciliation	Prime mensuelle avec remise	Prix intégré	
				Jour <sup>2)</sup>	Nuit <sup>2)</sup>
Réseau	€/mois	€/mois	€/mois	€/kWh	
tous les réseaux	8,00	-1,00	7,00	0,14270	0,12160

1) inclut une prime mensuelle de 2€ pour frais d'utilisation réseau

2) période de jour 6h00 à 22h00, période de nuit 22h00 à 6h00

3) anciennement triple tarif professionnel

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) et les frais de comptage sont acceptés par un règlement ILR. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente d'électricité.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6%), hors comptage et hors toutes redevances légales (voir fiche redevances légales) comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture d'électricité.

### naturstrom

Leo a pris l'initiative de modifier la fourniture d'électricité conventionnelle de tous ses clients à tarif standard en fourniture d'électricité verte naturstrom. Le supplément de l'énergie verte qui s'élève à 0,0010 €/kWh est entièrement pris en charge par Leo S.A..

### green\_energy

Tous les clients ayant choisi le produit premium green\_energy bénéficient aussi de la remise de 0,0010 €/kWh ce qui ramène le surcoût green\_energy de 0,00475 €/kWh à seulement 0,00375 €/kWh.

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre Serviceline (lu-ve: 8h00-17h30) au numéro gratuit 8006-4848, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h30) au **Shopping Center La Belle Etoile** et **Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos centres d'accueil à **Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve 8h00-17h30) et à **Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve 8h00-12h00/13h30-17h30).

## Tarifs location du compteur pour les clients basse tension à lecture annuelle du compteur

### Réseau Creos (Valables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010)

BT mono tarif	2,42 € / mois
BT double tarif	4,19 € / mois

### Réseau Mersch (Valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013)

BT mono tarif (2 fils)	5,08 € / mois
BT mono tarif	6,31 € / mois
BT double tarif avec récepteur	6,42 € / mois
BT double tarif avec récepteur et TI	6,64 € / mois

### Réseau Esch/Alzette

(Valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013)

BT mono tarif	2,74 € / mois
BT double tarif	3,42 € / mois

Les rémunérations pour la location des éléments du comptage, pour la lecture et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Leo S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture d'électricité.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture d'électricité. Les tarifs comptage s'entendent hors TVA (6%).

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre Serviceline (lu-ve: 8h00-17h30) au numéro 2639-4848 ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h30) au **Shopping Center La Belle Étoile** et **Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos centres d'accueil à **Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve 8h00-17h30) et à **Esch-sur-Alzette** Domaine Schlass-goart (lu-ve 8h00-12h00/13h30-17h30).

## Détermination des contributions au fonds de compensation pour les catégories A et B

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013

Par le règlement E12/47/ILR du 27 décembre 2012, les contributions ont été fixées comme suit:

	2013 HTVA € ct / kWh	2012 HTVA € ct / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	1,14	1,22
Cat B > 25.000 kWh / an	0,38	0,38

Il s'agit d'une contribution perçue par tous les distributeurs d'électricité auprès de leurs clients. Elle est versée au fonds de compensation, qui a été créé conformément à la loi du 24 juillet 2000 et qui est géré par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Elle sert à encourager et à subventionner les projets de production d'énergie électrique nationale sur base des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web

[http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions\\_reglements\\_mecanisme\\_compensation/index.html](http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions_reglements_mecanisme_compensation/index.html)

## Taxe sur la consommation de l'énergie électrique pour les catégories A, B et C

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Par la loi du 31 décembre 2010, Mémoirel A-249, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011, le taux de la taxe « électricité » est fixé comme suit :

	2011 HTVA € ct / kWh	2010 HTVA € ct / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,10	0,10
Cat B > 25.000 kWh / an	0,05	0,05
Cat C	0,01	0,01

Le produit de la taxe « électricité » à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget de l'Etat des recettes et dépenses pour ordre.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites web

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0249/a249.pdf>

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2007/0152/a152.pdf>

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre Serviceline (lu-ve: 8h00-17h30) au numéro 2639-4848 ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h30) au **Shopping Center La Belle Étoile** et **Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos centres d'accueil à **Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve 8h00-17h30) et à **Esch-sur-Alzette** Domaine Schlass-goart (lu-ve 8h00-12h00/13h30-17h30).